

Avis de Soutenance

Madame Justine SION

Architecture (ses théories et ses pratiques), arts appliqués, arts plastiques, arts du spectacle, épistémologie des enseignements artistiques, esthétique, musicologie, musique, sciences de l'art - AP - AS

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Les temps discordants de la musique. Une alternative à l'homogénéité du temps dominant : un enjeu de l'enseignement musical

dirigés par Madame Marie-Pierre LASSUS

Soutenance prévue le **mardi 10 décembre 2019** à 13h00

Lieu : 209 avenue Jean Jaurès 75019 Paris

Salle : CNSMDP de Paris (conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris)

Composition du jury proposé

Mme Marie-Pierre LASSUS	Université de Lille	Directeur de thèse
M. Esteban BUCH	EHESS	Rapporteur
Mme Grazia GIACCO	Université de Strasbourg	Examineur
Mme Karine HAHN	CNSMD Lyon	Rapporteur
Mme Anne-Marie FIXOT	Université de Caen	Examineur

Mots-clés : musique, pédagogie musicale, temps, organisation temporelle, rythmes, individuation

Résumé :

A partir d'une analyse en immersion de pratiques musicales à vocation sociale au Venezuela et en Ecosse (El Sistema), la question de la perception du temps s'est imposée à moi comme essentielle à penser en tant qu'enseignante en conservatoire et musicienne. La musique entretient en elle-même un rapport étroit au temps, et l'utilisation du temps est devenue aujourd'hui une question politique cruciale sur deux aspects : dans notre vie quotidienne et dans les rapports de production. Je pose donc l'hypothèse qu'un travail de la musique peut modifier notre rapport au temps et au monde, dans une visée à la fois éthique et politique. J'analyserai les formes de temporalités (ou de temporalisations) qui sont développées par des penseurs (philosophes, historiens, sociologues, physiciens...) qui cherchent à sortir de l'urgence du temps imposée par notre société capitaliste, et qui encouragent l'anticipation, l'imagination, plutôt que la planification perpétuelle qui ne laisse aucune place - ou si peu, à l'individuation. Je suppose que la pratique de la musique, si elle est pensée dans ce sens, permet aux rythmes propres de chacun de s'exprimer (idiorythmie), et de travailler un autre rapport au temps, et par là à l'apprentissage, à soi-même, aux autres. Il relève donc de la responsabilité de l'enseignant de penser un autre enseignement de la musique y compris au sein d'un environnement institutionnel.